

La Roche-sur-Yon, le 7 septembre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Jacques BESSEAU en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------|---|---------------------------------------|
| – Sébastien ALLAIN | à | Jacques BESSEAU |
| – Nathalie GOSSELIN | à | Anne AUBIN-SICARD (questions 13 à 21) |
| – Leczinska MORNET | à | Franck POTHIER (questions 1 à 12) |
| – Béatrice BICHON-BELLAMY | à | Luc BOUARD (questions 1 à 4) |
| – Dominique GUILLET | à | Sylvie DURAND |
| – Nathalie BRUNEAU-SEGUIN | à | Patrick DURAND |
| – Marc RACAPE | à | Jack MBETI NOAH (question 1) |
| – Laurence GILLAIZEAU | à | Bruno GUILLOU |
| – Frédérique BARTEAU | à | Philippe PORTE |
| – Laurence DE ENA | à | François CAUMEAU |
| – Françoise BESSEAU | à | Guy BATIOT |
| – Audrey HAREL | à | Martine CHANTECAILLE |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 ; celui-ci est adopté.

Monsieur le Maire passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé des études concernant l'opération d'aménagement des espaces publics du Bourg-sous-La Roche et a notamment lancé le 27 septembre 2016 un marché de maîtrise d'œuvre qui a été conclu avec la société SCE pour un montant initial de 202 600 € HT. Par délibération du 14 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé les études d'avant-projet ainsi que l'estimation définitive du coût des travaux pour un montant de 3 589 064 € HT. La procédure concernant les marchés de travaux comprenant pour partie des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales doit être lancée prochainement.

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente pour la gestion des eaux pluviales.

En raison de l'imbrication physique des infrastructures (voirie et eaux pluviales) et afin d'assurer une cohérence d'ensemble des travaux et des garanties associées mais aussi afin d'optimiser les coûts et délais d'intervention, il est proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage (transfert de maîtrise d'ouvrage) afin de mener à bien cette opération.

Elle prévoit dans ses dispositions essentielles les éléments suivants :

- les conditions d'intervention de la Ville de La Roche-sur-Yon,
- les modalités de participation et de contrôle de La Roche-sur-Yon Agglomération.

La Ville procédera au règlement du montant total du marché de maîtrise d'œuvre. L'Agglomération remboursera à la Ville la part de rémunération du maître d'œuvre liée aux études et travaux du réseau d'eaux pluviales sur la base des montants TTC des travaux réellement exécutés.

Chaque entité procédera aux paiements des titulaires des marchés de travaux au fur et à mesure de l'exécution des contrats selon une clé de répartition à partir de l'estimation définitive du coût des travaux.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage fixe la répartition financière selon le coût définitif total de l'opération, avec l'estimation suivante : 79 % Ville de La Roche-sur-Yon et 21 % La Roche-sur-Yon Agglomération

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE POUR LA GESTION DU PARC EXPO DES OUDAIRIES ET DE LA SALLE DES FETES DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - AVENANT N° 2
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il s'agit du deuxième avenant concernant cette délégation de service public. Concrètement, cet avenant vise à intégrer les évolutions envisagées sur le site des Oudairies et à adapter le contrat en conséquence. Par ailleurs, je ne reviendrai pas sur l'adaptation de ce site, puisque comme vous le savez la Halle A sera dédiée au basket-ball.

Ce choix impacte directement le contrat de délégation de service public attribué à Oryon, en y intégrant une dimension sportive en complément des activités événementielles déjà organisées dans cette halle. D'autre part, cette réflexion autour d'une nouvelle organisation du parc doit aussi être l'occasion de prendre en considération un large espace, en intégrant dans cette étude les écuries, le château des Oudairies et son parc. Ce faisant, l'étude programmatique engagée vise à apprécier la dimension optimale du parc des expositions aujourd'hui, son contenu et son positionnement, notamment au regard des équipements équivalents sur les autres territoires adjacents.

Cet avenant offre donc une véritable opportunité afin de permettre au parc des expositions de changer de dimension et de s'adapter à la fois aux nouveaux besoins et lutter plus efficacement contre une concurrence de territoires limitrophes disposant aussi de tels atouts d'attractivité.

Cet avenant répond à deux exigences. Premièrement, l'intégration dans la halle A d'un espace mixte à la fois sportif, économique et de loisirs. Deuxièmement, la volonté de redynamiser ce site au travers d'une nouvelle organisation des espaces et de l'offre économique dans le cadre d'un nouveau mode de gestion.

S'agissant de la première exigence, à savoir l'intégration d'une nouvelle activité sportive et sa formalisation consécutive dans le cadre transitoire de la DSP, il s'agit :

- De travaux d'investissements réalisés par la ville dans son rôle de délégataire ;
- De la prise en considération du nouvel équipement à dominante sportive dans les obligations à la charge du délégataire ;
- De l'autorisation pour le délégataire à réaliser des espaces provisoires afin d'y accueillir des événements et des manifestations ;
- De la prise en considération de l'ensemble des surcoûts générés par cette modification du contrat de DSP, estimés à titre provisoire à 500 000 euros, soit 300 000 euros pour la ville de La Roche-sur-Yon et 200 000 euros pris en charge par Oryon ;
- De l'ajustement des clauses financières ;
- De l'organisation des nouveaux stationnements ;
- De la gestion et de l'entretien des sécurités et des espaces.

En ce qui concerne le futur projet, l'objectif est de permettre l'entrée en vigueur du nouveau mode d'exploitation au premier trimestre 2019 et de mettre fin de manière anticipée à la DSP actuelle. Ce nouveau mode de gestion portera à la fois sur la construction de nouveaux espaces bâtis en complément des halles A et B actuelles et de nouveaux parkings, et sur l'exploitation du parc dans son nouveau périmètre. A cette fin, la Ville s'est adjoint les services d'un bureau d'études. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant n° 2 et plus largement le principe de développement du parc des expositions des Oudairies dans lequel il s'insère.

Joël SOULARD : « L'avenant porte essentiellement sur le changement de gestion. En revanche, cette nouvelle gestion nécessitera-t-elle une nouvelle DSP ? »

Sylvie DURAND : « Cet avenant porte bien sur la halle A des Oudairies et la nouvelle DSP prendra bien en compte l'ensemble. »

Thierry DE LA CROIX : « Ce nouvel équipement devrait nous amener à avoir une réflexion globale sur le sport à La Roche-sur-Yon. Autrement dit, que voulons-nous comme sport à La Roche-sur-Yon et pour qui ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons assisté hier-même à l'assemblée constitutive de l'OSY (Office des sports yonnais), dont une des tâches consistera notamment à travailler sur cette vision collective du sport yonnais. Cette assemblée devra définir la façon dont nous devons travailler et évoluer ensemble, en intégrant tous les fondamentaux, dont les sports pour les plus petits et le sport pour tous. De la même manière l'ensemble des clubs yonnais représentés à l'OSY pourront également participer aussi bien à l'assemblée plénière qu'aux différentes commissions.

La volonté de la Municipalité est claire. Comme vous le savez, le sport est un élément essentiel de notre collectivité, puisque la Ville compte 15 000 licenciés pour 75 sports pratiqués et 150 associations sportives. Ce constat est d'ailleurs positif. De fait, l'articulation qu'il reste à imaginer ou à co-construire doit reposer à la fois sur le sport de haut niveau et sur l'apprentissage du sport. L'un et l'autre sont effectivement nécessaires, puisque le sport de haut niveau est un moteur d'attractivité pour ceux qui pratiquent un sport – quel que soit leur âge ou leur condition – et que l'apprentissage permet aux plus jeunes de se construire des bases. D'autre part, nous savons aussi que le nombre d'équipements sportifs de la ville est aujourd'hui insuffisant, puisque la population a augmenté. De plus, la plupart des sports qui se pratiquaient à l'extérieur dans les années 70-80 se pratiquent davantage en salle aujourd'hui. Nous devons mener cette réflexion tous ensemble et l'OSY a justement été créé pour cela. J'espère d'ailleurs que cet office servira de relais pour alimenter ensuite nos débats en Conseil municipal.

Anita CHARRIEAU : « Il faut effectivement réfléchir dans le cadre d'une stratégie globale, ce qui signifie que nous sommes maître d'œuvre par rapport aux orientations posées, dans le cas contraire, aurait-il fallu aménager cette salle si l'équipe de basket n'était pas montée en division supérieure ? »

Monsieur le Maire : « La montée de l'équipe en division supérieure ne provoque pas l'installation de la salle. En revanche, cette promotion éveille un souci que nous avons déjà depuis quelques années, à savoir que nous manquons cruellement d'équipements sportifs. Il faut donc agir et la montée de l'équipe est une opportunité pour ouvrir une salle de pratique supplémentaire. De plus, le fait de dédier une salle spécifique au basket-ball permettra de libérer autant d'espaces pour la pratique d'autres sports. Il faut donc voir cette ouverture comme une opportunité, qui nous permet dans le même temps de réfléchir aux équipements dont la ville aura besoin pour les quinze prochaines années. C'est aussi pour cette raison que l'OSY a été créé et que nous avons proposé de geler certains terrains lors du dernier Conseil municipal. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote :

Monsieur Luc Boudard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Franck Pothier, Madame Nathalie Gosselin, Madame Marie-Leczinska Mornet, Monsieur Bernard Quenault, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Anita Charrieau

3	AMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES - IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE DEPENSES ANNEXES AUX TRAVAUX
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'aménagement des espaces publics et la réhabilitation des bâtiments existants situés sur le parvis des Halles nécessitent l'engagement de frais annexes directement liés aux travaux. Il est proposé au Conseil municipal d'imputer en section d'investissement, toutes les dépenses rendues nécessaires par les travaux d'aménagement du quartier des halles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	SUPPRESSION DE L'AVANCEE COUVERTE DU LOCAL COMMERCIAL "OPTIC 2000" RUE PAUL BAUDRY - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ALLARY OPTIQUE
----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre du projet global de requalification du quartier des Halles, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de valoriser le bâti d'un ensemble de rues commerçantes en rendant à celles-ci les largeurs et perspectives initiales. Dans ce cadre, des discussions ont été engagées avec les propriétaires et exploitants concernés pour la suppression d'avancées couvertes. Le commerce « Optic 2000 », exploité par Monsieur Bertrand ALLARY, gérant de la société ALLARY OPTIQUE et propriétaire du local sis 6 rue Paul Baudry est concerné. Des échanges ont dès lors eu lieu entre les parties dans le cadre de la démarche d'accompagnement que la Ville a souhaité mettre en place. De la discussion qui s'est instaurée entre les parties et afin de prévenir tout litige relatif à la mise en œuvre de l'injonction de la Ville de supprimer l'avancée couverte, il a été décidé de conclure le présent protocole transactionnel. La société ALLARY OPTIQUE assurera la prise en charge financière relative à la suppression de l'avancée couverte et à la reconstruction de la façade commerciale. Au titre de l'accompagnement financier qui a été instauré, la Ville versera à ladite société une indemnité de 29 800 euros.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion de ce protocole d'accord transactionnel.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	AIDE AU LOYER COMMERCIAL
----------	---------------------------------

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Comme il s'agit de la dernière délibération concernant l'aide au loyer commercial, je me permettrai de vous dresser un bilan concernant l'intégralité de ce dispositif à la fin de cette présentation. Je rappelle également que ce dispositif est piloté par l'association IVCO, qui assure le suivi et l'instruction des dossiers, et que l'aide accordée est d'une durée de deux ans, à raison de 50 % du loyer la première année (dans la limite de 400 euros) et de 25 % la deuxième année (dans la limite de 250 euros). Enfin, sachez que les dossiers présentés aujourd'hui ont tous reçu un avis favorable par la commission de validation le 22 décembre 2017. Ils concernent :

- Carole Création (pâtisserie, salon de thé, chocolaterie), 23 rue Sadi Carnot, loyer : 500 euros. Aide de la première année : 250 € - Aide de la deuxième année : 125 euros ;
- EIRL Laure Guérin (petite restauration avec animations familles), 13 place du Marché, loyer : 650 euros. Aide de la première année : 325 euros - Aide de la deuxième année : 163 euros ;
- Body Art Tatoo (tatoueur), 6 rue Stéphane Guillemé, loyer : 270 euros. Aide de la première année : 135 euros - Aide de la deuxième année : 68 euros ;
- SARL Lewarp (petite restauration, jeux de société, animations), 8 rue Stéphane Guillemé, loyer : 1 000 euros. Aide de la première année : 400 euros - Aide de la deuxième année : 250 euros.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter l'attribution de ces aides pour ces quatre entreprises.

Concernant le dispositif proprement dit, adopté par délibérations en date du 8 décembre 2015 et du 5 juillet 2016, je rappelle qu'il visait à soutenir le commerce de proximité dans le quartier des Halles et au Bourg-sous-la Roche, dans le cadre des programmes de requalification urbaine de ces deux secteurs. Pour ce qui est du bilan, nous avons accompagné 25 commerces, dont 24 sur le quartier des Halles, pour un montant total d'aides de 156 696 euros étalés sur quatre ans. Cela signifie aussi que les quatre dossiers présentés aujourd'hui bénéficieront d'aides sur les deux prochaines années.

Globalement, le bilan de ce dispositif se révèle très favorable puisque nous n'avons connu que deux fermetures sur les 25 commerces (un magasin de prêt-à-porter et un magasin de sandwiches). En termes d'activité, la restauration demeure prédominante avec sept commerces. Suivent ensuite les produits alimentaires avec six commerces, le prêt-à-porter avec trois commerces, les instituts ou centres de remises en forme avec trois commerces, ainsi que six autres commerces qualifiés de divers (ateliers créatifs, produits naturels...). La moyenne de l'aide s'élève à 6 200 euros par commerce, avec d'importantes disparités, puisque les aides les plus faibles sont de 2 200 euros et que l'aide maximale est de 7 800 euros. Enfin, nous avons accompagné 10 commerces en 2016 et 15 en 2017, ce qui montre que ce dispositif a évolué *crescendo* et qu'il a trouvé sa place dans la politique de soutien des commerces de proximité de notre ville.

Thierry DE LA CROIX : « Nous sommes tout à fait favorables pour aider les petits commerces. Néanmoins, je pense aussi que le quartier des Halles aura encore besoin d'aides dans la durée compte tenu des travaux en cours. Il faut donc d'ores et déjà commencer à surveiller l'installation des nouveaux petits commerces pour qu'ils ne souffrent pas trop dans le futur, car comme vous le savez les cotisations les plus fortes commencent à partir de la troisième année. Il faudra donc que la collectivité reste attentive à leur égard. »

Franck POTHIER : « Nous avons mis en place une commission d'indemnisation dans le cadre des travaux en cours, elle concernera l'ensemble des commerces de ce quartier. Par ailleurs, je rappelle que l'idée de ce dispositif consistait aussi à revitaliser ce secteur pour le repeupler de commerces avant la fin des travaux, et de faire en sorte que les commerçants puissent s'y installer avant que les loyers augmentent. Ce principe leur permet donc de se stabiliser pendant les deux premières années – lesquelles sont toujours des moments difficiles –, qu'ils se fassent progressivement une clientèle et qu'ils démarrent ainsi leur activité dans les meilleures conditions possibles. Cela dit, nous devons effectivement rester vigilants. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	CHARTRE SUR LA RECONNAISSANCE DU PARCOURS SYNDICAL DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA CARRIERE ET L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE
----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon souhaitent renforcer la reconnaissance du parcours syndical dans le développement de la carrière et l'évolution professionnelle de leurs agents.

A ce titre, et dans la continuité de leur démarche de dialogue social permanent avec l'ensemble des organisations syndicales, les deux collectivités ont élaboré conjointement avec les représentants du personnel une charte visant tout à la fois à :

- Valoriser l'action syndicale et faire en sorte que les activités professionnelles et syndicales se déroulent dans des conditions connues et partagées par tous, notamment le service de l'agent et sa hiérarchie, en facilitant l'articulation du mandat et des missions.
- Faire évoluer le regard porté sur l'action syndicale au sein de la collectivité et les relations sociales en général.
- Mettre en place un accompagnement RH tout au long du parcours syndical.
- Reconnaître le parcours syndical et accompagner les agents dans une démarche de validation des acquis de l'expérience syndicale.

Ce dispositif vise les représentants déjà en situation mais aussi ceux qui pourraient, dans l'avenir, s'engager dans un parcours syndical, notamment lors des élections professionnelles au mois de décembre prochain.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la charte qui lui est présentée.

Monsieur le Maire : « Je suis très fier de cette charte. Tout d'abord parce que mon ami Serge Morelli fut le premier en France à la mettre en place dans une société privée (Axa) et qu'il a ensuite eu l'intelligence avec le maire de Suresnes de la travailler pour l'appliquer au secteur public. D'autre part, parce que cette charte permet à la fois d'avoir un parcours syndical et de continuer une carrière malgré cela. En effet – et je sais de quoi je parle – il arrive parfois que le fait de prendre une option syndicale ait des conséquences sur une carrière. Or il n'est pas tout à fait juste de prendre des coups pour les autres et de les défendre, et de voir sa carrière personnelle ralentie d'autant. C'est un syndicaliste qui vous le dit ! Cette charte permet donc cette différence, dans la mesure du possible. Elle permet à la fois de défendre ses collègues de travail et d'être rassuré sur la poursuite et l'évolution de sa carrière. C'est donc avec ferveur que je sou mets cette délibération à votre vote. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	CONVENTIONS VILLE / DEPARTEMENT RELATIVES A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DE BENEFICIAIRES DU RSA ET DE JEUNES DE 16 A 25 ANS BENEFICIAIRES DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES
----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Depuis sa création, l'Atelier et Chantier d'Insertion de la Ville de La Roche-sur-Yon bénéficie de deux conventions annuelles avec le Département, l'une précisant le nombre de postes ouverts à des allocataires du RSA, l'autre le nombre de mesures réservées à des jeunes de 16 à 25 ans relevant du Fonds d'Aide aux Jeunes ainsi que le montant des subventions allouées. Celles-ci concourent au financement de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes en démarche insertion.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION/DEVELOPPEMENT POUR LES SALARIES EN CDDI AU SEIN DU DISPOSITIF ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel mis en œuvre au sein de son Atelier et Chantier d'Insertion, la Ville de La Roche-sur-Yon, pour répondre aux problématiques de santé et de mobilité rencontrées par les salariés en démarche d'insertion, noue des partenariats avec des acteurs locaux compétents sur ces problématiques. Pour l'année 2018, il est proposé de formaliser ces partenariats avec :

- l'association AGIRabcd pour la mise en œuvre d'une action de soutien à l'apprentissage du code de la route,
- l'association Centre Vélo pour l'encadrement et l'animation de session de « vélo école en cadre urbain »,
- l'association Athlétique Club La Roche-sur-Yon (ACLR) pour l'encadrement et l'animation d'ateliers sports/santé.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Dominique Guillet

9	ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2017
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux, chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégation de service public et régies dotées de l'autonomie financière. Le président de cette commission présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Au titre de l'année 2017, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 18 octobre 2017 pour examiner les rapports des délégataires de service public et le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatifs à l'année 2016.

Guy BATIOU : « Je voudrais souligner le vote défavorable unanime de la commission concernant la délégation de l'eau. Comme nous le savons tous, le sujet de l'eau a entraîné et entraînera encore de nombreux débats. Or s'il existe un point sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est bien le fait que le délégataire remplisse ses devoirs auxquels il a bien voulu se soumettre. J'interviens donc en tant que membre de cette commission pour appeler à cette vigilance, comme cela est également le cas pour le crématorium. Bref, nous avons tous intérêt à être très vigilants sur ce type de DSP, à la fois pour le budget de la collectivité et pour les Yonnais. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	MARCHES DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé de conclure un avenant concernant l'opération de travaux de construction du Groupe Scolaire Pont Boileau (Marché n° V17-068 relatif au lot gros-œuvre) afin de procéder à une modification de la répartition des honoraires entre MRC Constructions et LIMOUZIN Maçonnerie.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	FOURNITURE DE PRODUITS SURGELES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Pour certains achats alimentaires, le Centre Municipal de Restauration a recours à des groupements de commandes régionaux pilotés par différents établissements hospitaliers sur les familles de produits suivantes :

- Fourniture de charcuterie, viandes cuites, produits traiteurs
- Viandes fraîches de bœuf, veau, agneau, porc, volailles et lapins frais
- Produits surgelés
- Lait produits laitiers et ovo-produits
- Fourniture de conserve
- Fourniture de produits épicerie, produits pour pâtisserie, boissons

De nouvelles orientations des établissements hospitaliers les amènent à reconsidérer leurs pratiques d'achats. A ce titre, l'ensemble des groupements sont ou vont être dissouts à la prochaine date anniversaire du renouvellement des marchés.

Dans ce contexte et avec pour objectif de développer en permanence la qualité de ses prestations en restauration collective, le Centre Municipal de Restauration a souhaité modifier sa politique d'achat. Externalisés au niveau régional pour les familles de produits précitées, ces achats seront désormais issus de procédures de marchés publics gérées en interne.

Pour les achats de la famille des produits surgelés, concernée par le retrait du groupement régional de commande, une consultation sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert avec publicité communautaire en application des articles 25 I 1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	CONSTRUCTION DU FUTUR CARRE DE L'HOTEL DE VILLE ET AGGLOMERATION ET NOUVEAU MUSEE ESPACE NAPOLEON - APPROBATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur le Maire

« Lorsque nous sommes arrivés en 2014, la première réunion avec le préfet de la Vendée a fait l'objet d'une mise en garde sur l'état actuel du bâtiment de l'hôtel de ville, puisqu'il nous a demandé un plan de rénovation immédiat pour surseoir aux problèmes de sécurité. Or aucune commission de sécurité n'avait été diligentée par la mairie pour ce bâtiment depuis 2011. A cette époque, les coûts de la restructuration que nous avons demandée pour ce bâtiment étaient de 7.7 millions d'euros en 2015.

Concrètement, ce bâtiment ne correspond plus du tout aux normes de sécurité. En effet, le pavillon arrière représente à lui seul un réel danger, puisqu'il n'est plus étanche ni aux températures, ni aux éléments naturels, ce qui nous oblige à repenser la structure même de l'hôtel de ville.

Parmi les éléments de décisions, intervient forcément la mutualisation et le regroupement des services. En effet, il ne vous a pas échappé que nous avons lancé un grand programme de mutualisation en 2015 sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération, de façon à optimiser les services pour l'ensemble des deux structures. Dans le même temps, l'histoire nous pousse vers une position encore plus forte de l'agglomération vis-à-vis de la Ville et de l'ensemble des communes, étant donné les compétences prises par l'agglomération au fur et à mesure des années. Toutefois, chaque commune reste totalement indépendante au sein de cette collectivité, ce qui permet à chacune d'entre elles de bénéficier de moyens supplémentaires, et à la collectivité de l'agglomération d'avoir les moyens de développer ce secteur pour 100 000 habitants. Par conséquent, il nous est apparu nécessaire de regrouper les services de la Ville et de l'Agglomération sur un même site, et particulièrement ceux recevant du public.

Parmi les éléments supplémentaires liés à cette mutualisation, il s'agit de réunir la plupart des agents municipaux et de l'agglomération en quatre sites, dont trois lieux principaux. D'ailleurs, sur les 17 sites qui étaient occupés précédemment, 15 sont déjà occupés actuellement soit en propriété, soit en location. A ce propos, beaucoup de ces bâtiments nécessitent des rénovations complètes pour être conservés car ils ne correspondent ni aux normes de consommation d'énergie, ni à la pertinence des déplacements entre les sites, ni à un travail serein permettant aux agents de pouvoir être chacun proche de l'autre au sein d'une collectivité.

Au final, nous avons décidé de rassembler ces services au sein de quatre sites, dont trois sites principaux. Premièrement, le carré de l'hôtel de ville et de l'agglomération. Deuxièmement, l'immeuble Lafayette, pour lequel nous avons continué d'optimiser notre patrimoine en achetant les deux dernières parties qui ne nous appartenaient pas, et pour lesquelles nous avons payé un loyer astronomique pendant 40 ans. Troisièmement, l'espace Prévert et quatrièmement le site Delille qui accueille la Direction de l'action sociale, de la santé et de solidarité.

Il nous est donc apparu totalement pertinent de rassembler l'ensemble de ces services sur un nombre de sites restreint, pour permettre davantage de fluidité entre eux. De plus, ce principe permet à la fois aux habitants de l'agglomération d'avoir des sites beaucoup plus accessibles, et à chaque Yonnais de s'approprier et de participer à la vie de sa ville-centre.

Un des autres éléments importants concerne la réduction du coût de gestion car le fait d'avoir 17 lieux revient extrêmement cher, sans compter le fait que l'obsolescence de nos bâtiments accroît les dépenses. Par exemple, le côté Est du bâtiment dans lequel nous nous trouvons est actuellement surchauffé, alors que le côté Ouest est glacé. Or il n'existe aucun moyen de régler le chauffage pour équilibrer ces deux zones. Ces anciennes installations méritent donc d'être totalement réhabilitées. En

termes d'estimations, ces économies d'énergies et de fonctionnement représenteront demain 376 000 euros par an, soit 8 millions d'euros sur 20 ans, qui pourront ensuite être réinvestis dans la Ville.

Une fois ces coûts diminués, il reste encore à requalifier les bâtiments obsolètes – voire en déliquescence –, comme par exemple le conservatoire, qui est abandonné depuis maintenant un an et pour lequel nous devons trouver un avenir. En effet, nous ne pouvons pas laisser un tel bâtiment avec une façade historique se détériorer au fil du temps. De la même manière, il nous faudra aussi requalifier l'îlot de la Poste, (qui est classé à l'AVAP). Bref, l'ensemble de ce projet répond aux demandes de l'AVAP, sans compter qu'il bénéficie de l'accord de l'ABF.

D'autre part, je rappelle qu'une de nos ambitions de 2014 était aussi de créer un musée Napoléonien. Nous devons par conséquent profiter de cette aubaine pour donner un nouvel avenir à ce bâtiment, d'autant qu'il est actuellement en déshérence. Concrètement, cet espace muséal sera composé en deux temps. Premièrement, la surface du musée actuel sera très largement augmentée dans le futur site du conservatoire. Deuxièmement, une surface sera dédiée au créateur de la ville, Napoléon, qui représente d'ailleurs un moteur touristique exceptionnel comme partout en France.

L'engagement financier de cette opération s'élève à 21.6 millions d'euros, dont 10 millions d'euros pour le nouvel espace Napoléon et 11.6 millions d'euros pour le carré de l'hôtel de ville et d'agglomération. 3 235 000 euros sont déjà affectés par différentes subventions et contrats divers, et 4 millions d'euros sont programmés en financements complémentaires, tels que ceux de la DRAC, de l'ADEME ou encore du SyDev.

Si nous mettons maintenant les choses en perspective, et compte tenu de tout ce que je viens de dire, il faut désormais trouver un équilibre financier à l'intérieur de la ville, ce qui dans le fond s'avère relativement simple. En effet, le coût de réhabilitation du bâtiment dans lequel nous nous trouvons ce soir est de 7 millions d'euros, et celui du musée – dans lequel nous pourrions exposer toutes les œuvres conservées dans les caves qui n'ont encore jamais été exposées au public – d'environ 2 millions d'euros. En ce qui concerne le bâtiment de l'agglomération, aujourd'hui trop petit et obsolète, le coût de l'opération se chiffre lui aussi à près de 2 millions d'euros, puisqu'un terrain supplémentaire avait déjà été acheté il y a quelques années pour augmenter la capacité d'accueil de cet immeuble.

En définitive, le coût total de l'ensemble de ces travaux s'élève à 16 millions d'euros, en comptant la mise aux normes du conservatoire (vitrages, isolations) qui revenait déjà à 5 millions d'euros. Autrement dit, le simple fait de réhabiliter le patrimoine existant, sans rien faire de plus coûte déjà 16 millions d'euros. D'autre part, la réalisation du projet de l'hôtel de ville et d'agglomération nous permet de nous séparer de patrimoines existants, pour 4 millions d'euros pour la ville, et pour 2 millions d'euros pour l'agglomération, soit 6 millions d'euros. De plus, ce projet permet d'économiser 376 000 euros par an, soit 8 millions d'euros sur 20 ans. Au total donc, l'ensemble de cette opération s'élève donc à 30 millions d'euros (dont 8 millions d'économies, 6 millions pour le projet de l'hôtel de ville et d'agglomération et 16 millions de travaux). Il s'agit là d'une opération de bon gestionnaire, puisqu'elle permet de rassembler l'hôtel de ville et d'agglomération sur un seul site, d'y créer un musée Napoléonien, et d'y replacer un musée qui a besoin d'être étoffé pour donner davantage d'ambitions pour la ville.

Nous allons donc soumettre à votre approbation le lancement du programme fonctionnel et du concours de maîtrise d'œuvre.

Les deux étages de l'administration seront réhabilités au-dessus de la Poste. De la même façon, l'espace Napoléonien sera étendu au sein du musée, sachant que l'espace de congrès sera, lui, situé à l'Espace Paul Caillaud. Je rappelle que cet espace de 250 places recevra à la fois la salle de l'hôtel de ville et d'agglomération et qu'il accueillera aussi des congrès d'entreprises ou d'associations. De plus, la cabine de traduction située à l'intérieur sera le seul équipement de Vendée pouvant recevoir des congrès internationaux. Par ailleurs, l'entrée de la mairie se fera face aux jardins de la mairie, puisque l'espace actuel sera détruit puis reconstruit. Il comportera également un parking souterrain de 35 places. La partie qui longe la rue Jean Jaurès restera propriété de La Poste et elle conservera toujours ses stationnements et ses équipements techniques.

S'agissant du rez-de-chaussée, la Poste conservera également la partie gauche pour assurer un service postal au cœur de la ville. Plus concrètement, ce niveau sera réparti en quatre espaces.

Premièrement, un espace central composé d'un atrium de 430 mètres carrés, permettant d'accueillir des expositions d'artistes locaux ou des concerts, et aux associations d'avoir un lieu d'expression supplémentaire en journée ou le soir. De plus, cet espace permettra aux 100 000 Yonnais de l'agglomération de récolter les informations dont ils auront besoin, et de participer à la vie collective de la ville et de l'agglomération grâce aux œuvres qui y seront exposées. Les bâtiments administratifs seront construits en U et un bâtiment central connectera la rue Allende à la rue Clémenceau. On trouvera ensuite le musée et l'espace Napoléonien et enfin, l'espace congrès et salle de Conseils – qui restera d'ailleurs dénommée salle Paul Caillaud.

Le deuxième étage accueillera donc le nouveau musée et l'espace Napoléon, et sa partie centrale sera consacrée à des bureaux. Il y aura également un étage supplémentaire, dont l'aile gauche sera dédiée aux élus et à l'administration, avec le bureau du Maire et celui du Président d'agglomération, ainsi que des salles de réunions. Enfin, le troisième étage sera exclusivement consacré à des bureaux.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Porté pour vous présenter l'espace muséal et l'espace Napoléon. »

Philippe PORTÉ : « Comme vous le disiez précédemment, il s'agit donc de créer un nouveau pôle muséal à la place de l'ancien conservatoire. Plus concrètement, nous nous sommes appuyés sur cinq grands principes pour lancer cette opération. Le premier d'entre eux consiste à proposer aux visiteurs un parcours lié à l'histoire de notre ville, et à présenter une collection de beaux-arts appartenant au musée, et ce avec deux objectifs. Premièrement, la reconnaissance de musée de France et deuxièmement la labellisation « tourisme handicap ». Le second principe concerne l'aspect fonctionnel, car si nous devons faire de cet espace un lieu d'accueil touristique et culturel privilégié, il doit aussi être géré par une équipe du patrimoine compétente, de manière à optimiser les moyens en personnel. Le troisième principe consistera à proposer un cheminement pertinent et innovant, mêlant collections, dispositifs numériques et interactivité. Pour le quatrième principe, il s'agira d'adosser à ce cheminement un parcours dédié aux jeunes. Enfin, le cinquième principe consistera à proposer aux visiteurs un espace d'expositions temporaires mutualisé. Ainsi, le pôle muséal proposera une répartition spéciale entre trois pôles, à savoir l'espace Napoléon, l'espace consacré aux collections de beaux-arts du musée et l'espace dédié aux expositions mutualisées.

En ce qui concerne le parcours historique, lequel sera adossé au parcours « beaux-arts », il s'agira bien entendu de mettre en exergue le lien entre Napoléon, créateur de notre ville, et La Roche-sur-Yon devenue ville nouvelle. Comme vous pouvez le constater, cette mise en exergue s'appuie sur l'œuvre de réconciliation de Napoléon en Vendée et sa venue importante en août 1808 à La Roche-sur-Yon, et sur ses actions en faveur de la Vendée. D'autre part, il s'agira aussi d'évoquer La Roche-sur-Yon, qui incarna les valeurs et les innovations de l'administration impériale, et notamment l'inscription du code civil dans le développement architectural. Dans le même temps, il s'agira d'offrir une découverte de la ville impériale, de son évolution jusqu'à aujourd'hui, grâce à des maquettes et à de l'interactivité, et par la reconstitution de parcours dans la ville. Cet espace nous permettra de valoriser des collections yonnaises appartenant à la ville, telles que celles du musée, des médiathèques, ou encore des archives municipales. Enfin, il existe aussi quelques mobiliers comme des meubles de l'Empire ou encore des œuvres d'arts, ainsi que des objets et des collections de livres de toutes sortes liées à cette époque. Bien entendu, nous allons également rechercher des mécénats et des partenariats pour ouvrir nos collections au privé. Par ailleurs, et compte tenu du nombre de fonds dont nous disposons, il s'agira aussi de mettre le numérique au service de notre histoire par l'intermédiaire de temps forts : réalité augmentée, modélisation en 3D, documentaires fictifs, parcours scénarisés.

Ce parcours historique sera également adossé au pôle muséal. De fait, cet espace sera l'occasion de proposer au public toutes les collections du musée de La Roche-sur-Yon, qu'il s'agisse aussi bien d'œuvres de Paul Baudry que de liens avec la vie quotidienne et d'artistes vendéens.

Ces propositions sont encore en réflexion, elles restent susceptibles d'évoluer. Par ailleurs, je rappellerai que La Roche-sur-Yon est une ville unique au monde par son architecture et son urbanisme, et par son histoire singulière. De plus, comme personne ne peut ignorer la création de notre ville par Napoléon, personne ne peut être hostile à la mise en lumière de notre patrimoine et de notre histoire, et nous devons l'assumer. Comme le disait Napoléon : « ce que je cherche avant tout c'est la grandeur car ce qui est grand est toujours beau ». Par conséquent, faisons de ce nouveau site muséal un site tourné vers une ambition nationale et européenne, et faisons-en ensemble un pôle d'excellence, ne serait-ce que pour notre territoire et pour la Vendée. »

Monsieur le Maire : « Concernant le calendrier des opérations, nous soumettons aujourd'hui à votre approbation le programme fonctionnel et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, puis nous aurons la validation du lauréat du concours en novembre 2018. Suivront ensuite la validation de l'APD en septembre 2019, les travaux de démolition au début de l'année 2020 et le début des travaux de reconstruction et de réhabilitation à l'automne 2020. Enfin la livraison de cet espace est prévue pour l'été 2022, et l'ouverture prévisionnelle et la mise en service de ce nouveau site pour la fin de l'année 2022. »

Joël SOULARD : « Monsieur le Maire, vous nous proposez ce soir de nous prononcer sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du futur carré de l'hôtel de ville et d'agglomération et du nouveau musée Espace Napoléon.

Nous voterons contre cette délibération, comme nous l'avons déjà fait pour les autres délibérations concernant ce projet. Nous voterons contre pour deux raisons que nous allons développer. La première : nous pensons que ce projet est une erreur urbanistique grave et une opération financière pénalisant le devenir de la ville. En effet, il est toujours possible de prendre les chiffres et de faire une présentation différente. D'ailleurs, j'aurais pu moi-même prendre d'autres chiffres et faire une présentation inverse de la vôtre. Or ce n'est pas tant la présentation financière qui compte mais la réalité des chiffres une fois les projets terminés et opérationnels. La deuxième raison est une absence de concertation, malgré une délibération en date du 2 février 2017.

La ville de La Roche-sur-Yon – et Monsieur Porté en a parlé – est un cas unique dans l'histoire de l'urbanisme de la France. Seule ville nouvelle construite au XIX^{ème} siècle dans notre pays, la conception de son Pentagone avec son quadrillage régulier de rues à angles droits est atypique. D'ailleurs, on retrouvera ensuite ce type d'urbanisme dans certaines villes des Etats-Unis. L'absence d'un hypercentre historique a souvent été notée comme un handicap important. Longtemps dénigrée comme cité de fonctionnaires administratifs, notre ville et notamment son centre, est difficile à définir géographiquement car on ne sait pas si l'on parle du Pentagone dans son entier, de la rue Clemenceau, de la place Napoléon ou des halles. En somme, si la plupart des centres-villes sont petits, le nôtre est très grand.

Les urbanistes le savent bien, ce qui fait l'animation d'un centre-ville est avant tout la présence d'habitants qui y résident et de commerces qui s'y concentrent. *A contrario*, ce qui contribue le plus à son immobilisme et à son manque d'attrait est la présence d'administrations et de bureaux. Dans une ville moyenne comme la nôtre, l'hypercentre voit son animation maximum durant les week-ends, alors que des villes beaucoup plus importantes peuvent avoir des animations en semaine. On comprend d'autant mieux que l'absence de résidents et la présence de services fermés durant ces deux jours est à éviter absolument.

Les différentes équipes municipales qui se sont succédé depuis les années 70 ont toujours essayé de remédier à ce dysfonctionnement, en tentant par de nombreuses opérations de logements privées ou publiques de repeupler le centre-ville, et à travers différentes opérations d'aménagement de l'espace public de permettre l'implantation de commerces. Aujourd'hui, avec le projet que vous nous proposez, Monsieur le Maire, vous faites machine arrière. Comme sur le site de Piobetta, vous avez limité le logement et interdit les commerces. Sur l'îlot de la Poste, non seulement vous ne faites ni logements ni commerces, mais vous centralisez tous les services, allant par là même à l'encontre de toutes les idées partagées par les urbanistes et que nous avons développées précédemment.

Vous allez nous répondre – et vous l'avez dit – que vous organisez à travers cette recentralisation des services un accueil polyvalent des administrés dans une optique de guichet unique. Mais lorsqu'on réfléchit honnêtement, et que l'on compte le nombre de fois où l'on se déplace dans les bureaux de la Direction des finances et de la commande publique, dans les bureaux des ressources humaines, dans les bureaux des affaires juridiques et des assemblées, dans les bureaux du service « suivi et gestion évaluation », dans les bureaux de la communication ou encore dans ceux du développement économique, objectivement on ne s'y déplace jamais en tant que citoyen. D'ailleurs, j'aimerais bien savoir le nombre de fois où quelqu'un s'est rendu dans les bureaux de la commande publique en tant que citoyen ! Jamais.

Vous allez donc faire une erreur urbanistique majeure qui va engager durablement la ville. Or nous connaissons tous les problèmes que génère ce genre d'erreur. Regardez par exemple ce qu'il s'est passé aux Halles, pour lesquelles différentes équipes municipales – y compris la vôtre – essayent de

réparer cette erreur depuis 40 ans, sans jamais savoir si le résultat sera à la hauteur des attentes. D'ailleurs, tous ceux qui ont travaillé sur ce secteur le faisait avec une bonne volonté en se disant que ce qu'ils allaient réaliser serait mieux qu'avant !

Quoi qu'il en soit, d'autres solutions étaient possibles. La démolition de la partie la plus récente du bâtiment actuel de la mairie ne fait aucun doute – et vous l'avez rappelé –, tout comme la relocalisation des bureaux dans les étages au-dessus de la Poste. De toute façon, l'opération est déjà engagée. Cependant, pourquoi ne pas simplement réhabiliter le bâtiment ancien pour y conserver une salle des mariages, une salle des Conseils et des salles de réceptions, ainsi qu'une salle permettant d'accueillir les habitants pour qu'ils soient redirigés vers les services, comme cela est actuellement le cas ? De plus, ce type de configuration se retrouve dans beaucoup d'autres villes et l'on voit souvent le bâtiment historique de la mairie, qui n'est plus fonctionnel pour les services, utilisé pour ce type d'accueil. Nous pourrions donc très bien aller dans ce sens.

Quant au musée actuel, il pourrait très bien être réhabilité, et avoir une extension pour y accueillir l'espace Napoléon que vous souhaitez. En effet, vous savez bien que les architectes peuvent tout faire. Preuve en est que vous arrivez bien à transformer l'îlot de la Poste en bâtiment administratif.

S'agissant de l'espace Napoléon que vous souhaitez, nous ne partageons pas forcément l'intérêt d'un tel espace. D'ailleurs, différentes études ont montré que d'autres thématiques liées à l'urbanisme et aux villes nouvelles étaient possibles, même s'il est vrai que vous intégrez en partie cet aspect dans votre présentation. De plus, et pour voyager souvent à travers la France, je n'ai pas vu énormément de villes se baser sur l'histoire de Napoléon et sur son attractivité pour attirer les touristes.

Une fois cela fait, il resterait donc tout l'espace nécessaire sur l'îlot de la Poste pour qu'un aménageur-promoteur puisse y développer à la fois du logement et des commerces. Cela aurait un effet dynamisant pour la rue Clémenceau et permettrait sûrement d'enclencher une grande opération de réhabilitation du potentiel aménageable des logements situés dans les étages des commerces actuels. Nous savons en effet que ces logements sont tous utilisés pour du stockage. Bref, je pense que le fait de réintroduire des logements neufs dans ces espaces à l'entrée de la rue Clémenceau sur l'îlot de la Poste créerait une dynamique et ferait revenir des habitants. De plus, les propriétaires se mettraient à réhabiliter leurs logements situés au-dessus des commerces actuels.

Le deuxième point de notre intervention concernera la concertation. Le 2 février 2017, le Conseil municipal a adopté une délibération décidant de l'ouverture à la concertation du projet de l'îlot de la Poste, du conservatoire, du musée et de la mairie. Les modalités de concertation envisagées portaient sur la mise à disposition en mairie d'un dossier et d'un registre, et proposait une concertation par le biais du site Internet de la ville. D'autre part, Monsieur Abdallah nous avait annoncé la tenue d'une réunion publique et la création d'un comité d'accompagnement dans son intervention. Peut-être n'avons-nous pas été suffisamment vigilants car à la fois nous avons manqué la date de la réunion publique et n'avons pas non plus trouvé de registre ! Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer quand s'est déroulée cette réunion publique, ainsi que le nombre de participants et ce qu'il en est ressorti ? De la même façon, pourrions-nous avoir accès aux observations inscrites sur le registre ? Toutes ces informations nous auraient sûrement été utiles pour conforter ou non notre position par rapport à ce projet. Quoi qu'il en soit, et pour l'ensemble des raisons évoquées précédemment, le groupe des élus socialistes et apparentés votera contre cette délibération. »

Thierry DE LA CROIX : « Je serai un peu moins long que mon collègue, même si son intervention était intéressante. Pour autant, nous nous abstenons sur cette délibération et je vais vous expliquer pourquoi. Tout d'abord, il existe une demande, celle de conserver la mairie actuelle comme un lieu appartenant à la collectivité et dont l'aménagement peut être discuté car il s'agit d'un lieu emblématique. Pour nous donc, ce serait une erreur de transformer un lieu appartenant aux Yonnais en espace commercial.

Concernant le projet en tant que tel, si nous considérons qu'il existe une certaine cohérence, nous nous interrogeons cependant sur votre vision à l'égard du personnel. Je rappelle en effet que Madame Durand avait annoncé lors d'une séance précédente votre volonté de faire passer les effectifs de la ville de 61 à 55 % du budget de fonctionnement. Autrement dit, avez-vous une vision sur la teneur de ce projet et l'impact qu'il aura sur le personnel communal ?

S'agissant du rapatriement de plusieurs services éparpillés, nous pouvons entendre cette solution. Toutefois, le fait de ramener bon nombre d'agents en centre-ville entraînera forcément à développer

aussi le transport collectif pour les amener sur leur lieu de travail, et éviter des problèmes d'engorgement sur les parkings. »

Guy BATIOU : « Mon approche sera quelque peu différente de celle de mes collègues. Tout d'abord nous ne pouvons qu'approuver le constat que le bâtiment de l'hôtel de ville est obsolète et dangereux, comme nous approuvons aussi la volonté de rationalisation des équipements, ainsi que celle du groupement des bâtiments et des services. C'est donc davantage sur l'orientation choisie ensuite que sur le constat que j'aimerais faire des remarques et poser des questions.

Vous évoquez le patrimoine historique et remarquable de la Poste, du palais de Justice, du musée et de l'hôtel de ville dans votre projet. A ce propos je souhaiterais réellement que ce cadre de protection soit fermement et clairement défini, afin que le contenu de l'AVAP ne soit pas modifié par une nouvelle proposition de promoteurs. Je rappelle en effet que nous en avons eu l'exemple avec Piobetta. En clair, j'aimerais que les normes des bâtiments historiques de la ville ne soient plus modifiées.

Vous proposez ensuite d'élargir l'offre culturelle et touristique dans l'ancien conservatoire. A ce sujet, j'ai beaucoup écouté Monsieur Porté et, sans faire preuve d'hostilité, je reste moi aussi quelque peu sceptique concernant l'attrait napoléonien et son contenu.

Par ailleurs, vous allez lancer un appel à projet auprès de promoteurs privés pour la démolition et l'intégration du bâtiment au musée. Autrement dit, l'îlot situé en face de celui de la Poste serait reconverti « selon une destination économique et commerciale ». Dans le même temps, vous évoquez « une vision cohérente et homogène » de cet ensemble. Sur ce point, je rejoindrai les propos de Monsieur Soulard. Je pense en effet que ce changement de destination de bâtiments historiques au caractère public depuis leur création ne va pas de soi, et particulièrement pour ceux qui ont l'habitude de fréquenter ce lieu depuis très longtemps. En clair, les Yonnais ont toujours fréquenté ces bâtiments comme étant au service du public depuis qu'ils existent, et indépendamment de son bien fondé ou pas, cette transformation ne va pas de soi pour nombre d'entre eux. De fait, ne serait-il pas possible d'envisager que tout ou partie reste dans le patrimoine public, tant comme propriété que dans l'usage ? Je rejoins donc la demande de concertation formulée précédemment pour demander l'avis des Yonnais qui ont connu ou ont vécu dans ces bâtiments, qui leurs appartient en quelque sorte. En d'autres termes, il n'est pas facile de mettre en avant l'aspect commercial en face de ces bâtiments d'un simple trait de plume – encore une fois, sans préjuger du contenu.

D'autre part, vous dites que l'évolution commerciale « permettrait d'assurer la continuité du parcours commercial entre les rues Clémenceau, Lafayette et le quartier des Halles », auxquelles j'ajouterais même l'îlot Piobetta. Je pense qu'il s'agit là d'une excellente occasion de repenser les déplacements entre ces trois pôles et la place Napoléon. Je suis donc entièrement d'accord avec vous à ce sujet car la circulation doit être apaisée sur ces trois sites. D'ailleurs notre conviction n'a pas changé : c'est bien la qualité et la sérénité de l'espace qui amèneront les citoyens à fréquenter cette zone, et non pas le fait d'y ajouter dix ou vingt places de parking. A ce propos, je suis d'ailleurs très satisfait que le nombre de places de parking soit limité à 35, car penser l'avenir équivaut à penser la circulation autrement qu'en construisant 200 places de parking pour arriver à un espace public. De fait, l'implantation d'un tel espace en centre-ville destiné au public prend une autre cohérence, à laquelle j'accepte bien entendu de réfléchir.

Pour rappel enfin, il s'agit tout de même d'un projet aux coûts très conséquents et vous avez expliqué qu'il générerait des gains annexes, des coûts de fonctionnement moindres et des reventes. De fait, si le coût à lui seul ne peut pas justifier d'opposition, la question de l'endettement que nous avons posée lors du DOB et du vote du budget reste néanmoins toujours d'actualité. »

Malik ABDALLAH : « S'agissant du coût de cette opération de 21.6 millions d'euros, divisé en deux parties (espace muséal et hôtel de ville et d'agglomération), vous avez tous compris que nous aurions dû de toute façon mobiliser près de 11 millions uniquement pour rénover ces bâtiments, sans même qu'il y ait de projet, sans compter que nous aurions dû également rénover près d'une dizaine d'autres bâtiments dans la ville à un moment ou à un autre. Par ailleurs, sachez que nous avons aussi étudié tous les frais de fonctionnement de l'ensemble de ces bâtiments, tels que les loyers, les charges de copropriété, la taxe foncière ou encore les fluides, ainsi que la maintenance, l'entretien, les alarmes, la télésurveillance et les frais de ménage. Or comme le disait Monsieur le Maire, nous devrions économiser 376 000 euros par an en réunissant tous les services de la ville.

Bref, les éléments financiers ne sont pas à prendre à la légère, car ils sont bel et bien réels, et les chiffres que nous vous annonçons équivalent quasiment à une opération blanche si nous ne faisons aucun projet. La seule différence est le fait que la ville reste propriétaire d'une quinzaine de bâtiments et que les services devront se rendre d'un endroit à un autre. En effet, nous avons aujourd'hui une flotte de véhicules servant uniquement à se déplacer entre les services de la ville et ceux de l'agglomération. En somme, nous avons aussi pensé au bien-être des agents. D'ailleurs, je vous assure que le fait d'avoir déjà rassemblé quelques services au sein des bâtiments Lafayette permet déjà au personnel de se rendre à pied entre différents sites de la ville, ce qui génère un gain de temps et d'efficacité.

Concernant les surfaces de ce projet, nous disposons aujourd'hui de 9 500 mètres carrés de surfaces utiles pour nos services administratifs. Demain, nous n'aurons plus que 8 000 mètres carrés car nous optimisons ces surfaces et nous mutualisons l'accueil ou encore les salles de réunions. Dans le même temps, nous allons augmenter fortement la capacité du musée, qui passera d'environ 250 à près de 3 000 mètres carrés, lesquels seront bien entendu réservés à la totalité de cet espace muséal. Certes il s'agit d'un effort financier. Cependant, ce projet nous permet d'optimiser les coûts et de mutualiser, et d'avoir un espace muséal multiplié par plus de dix.

S'agissant de l'AVAP, ce projet est totalement conforme avec ce document car il était écrit que les projets d'intérêt public et les projets d'ensemble pouvaient nécessiter la démolition de certains bâtiments. Nous sommes donc totalement dans ce cadre et il n'y a aucune dérogation à l'AVAP sur ce projet. Concernant la question de l'hypercentre, et de sa localisation, j'invite Monsieur Soulard à aller à Niort, à Cholet, à Nantes ou encore à Vannes, qui possèdent des centres-villes relativement étendus. En effet, les centres sont aujourd'hui de plus en plus vastes et ce type d'aménagement donne à la fois de la force et permet de créer différentes ambiances. De fait, la rue Clémenceau est désormais un peu plus commerçante et l'espace Napoléon un peu plus touristique. Demain, l'îlot Piobetta offrira davantage de loisirs, le quartier des Halles sera un peu plus festif avec des cafés et des restaurants, et la vieille ville de La Roche-sur-Yon sera réhabilitée. Effectivement, il faut d'abord amener les citoyens aux Halles pour les amener ensuite vers la vieille ville. Notre hypercentre est donc cohérent, surtout depuis que nous avons mis en place notre schéma de centre-ville en 2014, et nous restons cohérents dans l'aménagement global de la ville.

Plus concrètement, cette stratégie globale repose sur deux visions. La première consiste à enlever les services administratifs du centre-ville. Vous dites que l'on parle toujours de La Roche-sur-Yon comme une ville de fonctionnaires. Oui, La Roche-sur-Yon est une ville de fonctionnaires et c'est la ville de Vendée qui compte le plus de fonctionnaires. Cela est d'ailleurs tout à fait normal puisque nous sommes la ville centre. Or nous faisons le pari inverse, comme le font beaucoup d'autres villes. Nous parions sur le fait de ramener l'ensemble des administrations dans le centre-ville, en optimisant et en mutualisant les fonciers. En effet, nous partons du principe qu'un agent se déplace et qu'il a besoin de le faire dans un endroit accessible tel que le centre-ville, qui est aujourd'hui le plus facile d'accès en bus et en vélo. De plus, ces agents consommeront en centre-ville et nous savons que les commerces fonctionnent extrêmement bien le midi grâce à cette fonction publique. Enfin, cette opération nous permet aussi d'optimiser notre foncier. Nous allons effectivement nous séparer d'énormément de biens et libérer différents sites, ce qui nous permettra d'apporter d'une part du logement et d'autre part de ramener des commerces et des bureaux. En définitive, nous avons tout à gagner avec cette opération, puisque nous regroupons et mutualisons l'ensemble de nos services, que nous offrons un bien-être à nos agents, que nous diminuons fortement nos frais de fonctionnement (8 millions d'euros sur 20 ans) et que nous pourrions accueillir de nombreux habitants et commerçants supplémentaires. Autrement dit, nous continuons de dessiner au fur et à mesure le schéma global que nous avons décidé depuis 2014. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'aimerais apporter quelques éclairages complémentaires. Ce projet n'arrive pas au hasard, puisqu'il est au confluent de plusieurs stratégies portées par notre majorité. La première d'entre elles est la stratégie de mutualisation des agents de la ville et de l'agglomération que nous avons déjà engagée depuis 2015. Nous allons maintenant prolonger cette mutualisation en mutualisant nos surfaces de bâtiments. La deuxième stratégie est une stratégie immobilière, puisque disposons désormais d'un schéma directeur immobilier. Je rappelle que la ville comptait 264 000 mètres carrés de bâtiments à notre arrivée, ce qui était tout à fait inhabituel pour une ville de notre taille. Les enjeux étaient donc de savoir s'il était nécessaire d'occuper l'ensemble de ces sites, si certains méritaient d'être vendus et s'il s'agissait de propriétés ou de locations. Dans le cas d'une location, l'idée consiste à y mettre fin, comme nous l'avons fait pour le site Lafayette. En effet, nous

avons loué cet espace pour 91 000 euros par an pendant vingt ans, ce qui correspond à 2 millions d'euros perdus.

La troisième stratégie concerne la rénovation de nos bâtiments et porte sur trois axes. Premièrement un plan de maintenance, deuxièmement un plan de performances énergétiques et de modernisation, et troisièmement un plan pluriannuel pour les opérations de construction ou de reconstruction les plus lourdes. La quatrième stratégie est une stratégie économique, pour optimiser encore plus les finances de notre collectivité. Comme nous l'avons fait pour les autres, en effet, nous avons essayé d'optimiser les recherches de financements pour ce projet. D'ailleurs, nous disposons déjà aujourd'hui de 3.2 millions d'euros de financements extérieurs pour l'accompagner, que ce soit de l'Etat, de la Région, du Département, de fonds européens ou de fonds de concours de l'agglomération, sachant que d'autres pistes sont encore à l'étude. En outre, et au-delà de la recherche de participations financières, nous cherchons également à réaliser des économies, puisque ce projet génère 376 000 euros de gains par an, soit près de 8 millions d'euros sur vingt ans, ce qui représente autant d'investissements supplémentaires. La cinquième stratégie enfin, et je suis étonnée de ne pas en avoir entendu parler ce soir au regard des quatre grands pôles mutualisés, est le fait de simplifier l'accès du public au service public.

Par ailleurs j'aimerais rappeler la deuxième conférence des territoires qui a eu lieu en décembre dernier à Cahors. Sachez que beaucoup de villes moyennes (de 20 000 à 100 000 habitants) s'inquiètent de la désertification des centres-villes au sein des territoires. Or l'enjeu du projet qui vous est présenté ce soir, y compris dans sa dimension muséale, est d'essayer, autant que faire se peut, d'éviter cette situation à La Roche-sur-Yon. L'enjeu de ce projet est en effet plus profond puisqu'il s'agit aussi d'un enjeu de société. Autrement dit, quel centre-ville voulons-nous demain pour La Roche-sur-Yon et par delà, quelle ville voulons-nous demain sur ce territoire ? Nous ne voulons pas un centre-ville désertique et moribond mais bien au contraire un centre-ville moteur, qui soit un lieu de vie social, sportif, culturel et citoyen, complémentaire de ses quartiers et de sa périphérie.

Enfin pourquoi cette conférence des territoires s'est-elle déroulée à Cahors ? Tout simplement parce que son maire Jean-Marc Faure a mis en œuvre une stratégie de revitalisation de son centre-ville, à l'aide de quatre axes. Premièrement, développer le tourisme en cœur de ville. C'est ce que nous faisons. Deuxièmement, travailler sur la rénovation et sur la transformation des bâtiments et de logements. C'est ce que nous faisons. Troisièmement, installer un complexe cinématographique d'art et essai au cœur de ville. Cela sera le cas du projet Piobetta. Quatrièmement, conserver des équipements publics structurants dans le centre-ville et cela fait partie du projet que nous vous présentons ce soir.

Bref, il était important de prendre un peu de recul et de hauteur car il existe des enjeux de long terme beaucoup plus profonds et beaucoup plus forts au-delà de ce projet. C'est en effet le devenir de notre centre-ville et de La Roche-sur-Yon qui sont en jeu. »

Monsieur le Maire : « Je suis surpris, non pas de certaines de vos réactions, mais de vos questions, car toutes ont quasiment une réponse positive dans ce projet. Premièrement, nous optimisons les finances de la ville et les protégeons sur le long terme, ce qui n'a pas été fait dans une vision globale pendant des décennies. En effet, cette stratégie va nous permettre de continuer à investir considérablement pour développer le patrimoine municipal et collectif de notre ville. Deuxièmement, et pour répondre à une des demandes de Monsieur Soulard, nous allons augmenter considérablement le nombre de logements en centre-ville. D'autre part, et pour répondre cette fois-ci à Monsieur De La Croix, nous allons donner du confort aux agents. Enfin, pour répondre à Monsieur Batiot, nous mutualisons et augmentons les services à la population. A ce propos d'ailleurs, je ne suis pas d'accord avec Monsieur Soulard car le service des relations aux citoyens reçoit énormément d'habitants, tout comme les services de l'habitat, de l'urbanisme et des élus ou encore les services dédiés aux déchets. Evidemment, il est très facile de contre-argumenter si l'on prend en exemple les services qui ne reçoivent pas du public.

Par ailleurs, je pense aussi à la vie du centre-ville. C'est pour cette raison que nous allons conforter la continuité commerciale. Certes, pas avec le plan que vous aviez initié il y a quinze ans et qui n'a jamais été suivi d'effets, mais avec la stratégie que nous avons élaborée. Nous allons donc réaliser cette continuité commerciale en respectant ce bâtiment-ci, qui restera quoi qu'il arrive propriété de la ville.

Je rappelle que nous confortons et que nous réduisons aussi la facture énergétique de la ville, et ce de façon considérable. Nos bâtiments seront construits avec un objectif proche du « zéro consommation d'énergie », ou tout du moins le plus possible, et ils produiront même de l'énergie si nous le pouvons.

En outre, prendre les commandes d'une ville répond à une obligation, puisque l'Etat demande à la fin d'un ou de plusieurs mandats si une ville a perdu ou a augmenté son patrimoine municipal. En ce qui concerne La Roche-sur-Yon, nous allons augmenter notre patrimoine, et ce de façon considérable.

Enfin, le fait de vouloir développer une ville et son centre-ville consiste également à ramener de la population pour la faire vivre. Or si le fait d'accueillir 100 000 Yonnais à participer à cette ville et à sa vie, ainsi que 300 fonctionnaires supplémentaires à vivre au cœur de ville pendant les heures de bureau ne consiste pas à favoriser le développement du centre-ville, dans ce cas, je n'y comprends plus rien. Quoi qu'il en soit, et quel que soit votre vote, je pense donc que vous n'avez aucune raison de voter contre ce projet, d'autant plus que nous répondons positivement à vos demandes et à la plupart des éléments que vous avez évoqués. Certes, il est tout à fait normal que vous mainteniez certaines de vos positions, puisque vous êtes dans l'opposition et que vous ne pouvez pas non plus tout accepter. Toutefois réfléchissez bien. Essayez de voter en votre âme et conscience en fonction des questions que vous nous avez posées et des réponses que vous nous avez apportées, et qui répondent positivement à chacune de vos demandes. »

Joël SOULARD : « Je vous laisse juge d'avoir répondu favorablement ou pas à nos demandes, même si je n'en suis pas certain. En revanche il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu, celle de la date de la réunion publique et de la mise à disposition du registre. »

Malik ABDALLAH : « Comme nous nous y étions engagés, nous avons mis en place une concertation, notamment par le biais de différents outils de communication. D'autre part, je rappelle qu'un comité dédié au musée napoléonien a également été créé pour réfléchir à l'aménagement de cet équipement. Mené par monsieur Porté, il réunit à la fois des membres élus et des personnes extérieures. »

Monsieur le Maire : « Sachez d'ailleurs que les concertations se poursuivront après le vote de ce soir, et que la population sera bien évidemment associée à la construction de ce projet. »

Thierry DE LA CROIX : « J'ai simplement demandé quel serait l'impact quantitatif sur les agents communaux du fait de la mutualisation. D'autre part, vous dites que vous voulez conserver la propriété de ce bâtiment. Pour ma part j'irai même plus loin, il s'agit en plus de préserver la destination de ce bâtiment car il est emblématique. »

Monsieur le Maire : « Je connais votre souci du bien-être des agents et je ne faisais que vous conforter dans cette position. Oui, les agents travailleront dans plus de confort, sachant que le service rendu à la population est primordial à mes yeux et qu'il sera au moins amélioré par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Autrement dit, nous allons optimiser le travail des agents pour qu'il soit plus agréable pour eux car vous n' imaginez pas le nombre d'heures perdues dans les déplacements. »

QUESTION ADOPTÉE :

- 1. PAR : 35 VOIX POUR**
5 VOIX CONTRE (Joël SOULARD – Martine CHANTECAILLE – Sylvie CHARTIER – Audrey HAREL – Aricia HERMANN)
5 ABSTENTIONS (Mathieu DURQUETY – Guy BATIOU – Françoise BESSON – Anita CHARRIEAU – Thierry DE LA CROIX)

Le Conseil :

- approuve le programme fonctionnel de l'opération tel que défini dans la délibération.
- approuve l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'un montant de 15 150 000 € HT (valeur au mois de janvier 2018), et l'autorisation de programme d'un montant de 21 600 000 € HT.
- autorise le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 et aux articles 88, 89 et 90 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.
- approuve les modalités de la composition du jury de concours.

- autorise Monsieur le Maire à arrêter la liste des candidats admis à concourir et à choisir le ou les lauréats du concours.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions aux taux le plus élevé auprès de l'ensemble des partenaires concernés par ce projet.
- autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.
- inscrit les crédits nécessaires au budget de la Ville dont le montant maximum de primes de 275 000 euros HT, sur l'imputation Opération 1007 ainsi que toutes dépenses nécessaires à la réalisation de cette procédure.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2. A L'UNANIMITE

Le Conseil :

- décide, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au vote à bulletins secret pour l'élection de la commission d'appel d'offres spécifique intégrée au jury de concours.
- procède aux opérations de vote.

La liste présentée :

Titulaires : 1 – Malik ABDALLAH 2 – Philippe PORTE 3 – Anne AUBIN-SICARD 4 – Franck POTHIER 5 – Joël SOULARD	Suppléants : 1 - Patrick DURAND 2 -Françoise RAYNAUD 3 - Pierre LEFEBVRE 4 - Bernard QUENAULT 5 - Thierry DE LA CROIX
--	---

ayant obtenu **45 VOIX**,
sont élus les représentants du Conseil indiqués ci-dessus.

13	RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ROY ANDRE MALRAUX - VALIDATION DU NOUVEL AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Cette délibération s'inscrit dans le programme d'ampleur de restructuration des groupes scolaires publics. Après celle du groupe scolaire Pont Boileau, et demain celle du groupe scolaire Victor Hugo-Montessori, nous vous proposons aujourd'hui une délibération concernant la restructuration du groupe scolaire Jean Roy-André Malraux.

En effet, afin de répondre davantage aux besoins exprimés par la communauté éducative, la Ville a décidé en juin 2017 de retravailler le projet concernant la restructuration et l'extension du groupe scolaire Jean Roy-André Malraux.

Plusieurs réunions de travail en concertation avec les directrices et les directeurs des écoles, ainsi qu'avec les enseignants, les parents d'élèves et les services municipaux, animées par les élus, ont permis d'aboutir à un nouvel Avant-projet définitif (APD), avec l'adhésion unanime de la communauté éducative. Je vais donc vous présenter quelques diapositives concernant cet avant-projet.

Je rappelle que ce groupe scolaire est situé entre la rue De Gaulle, la rue de la Poudrière et la rue Dunod, et près des bâtiments de l'ISSES. Cet ensemble est composé d'une école élémentaire, d'un centre de restauration, d'un bâtiment d'activités périscolaires, de l'école maternelle André Malraux et d'une cour maternelle.

Concernant l'école élémentaire, l'entrée s'effectuera par un porche protégé permettant d'abriter les parents. Cette structure comptera trois classes au rez-de-chaussée et trois classes à l'étage, et sera dotée d'un ascenseur et d'une cage d'escalier permettant de distribuer l'ensemble des deux niveaux. L'accueil périscolaire sera quant à lui situé à l'étage, tout comme la bibliothèque et la salle de danse. L'ensemble comportera également un grand préau de 208 mètres carrés permettant de protéger les enfants pendant les jours de mauvais temps. Par ailleurs, une septième salle de classe est également prévue en plus en cas de besoin pour le futur, sachant qu'elle servira de salle d'activités dans un

premier temps. Enfin, cet ensemble comptera aussi une salle des maîtres et un petit bureau de Direction. Voilà pour la partie Jean Roy.

S'agissant de l'école maternelle, le rez-de-chaussée comportera plusieurs salles de classes avec un bureau de Direction situé au centre. En outre, ce niveau disposera également d'une salle de repos pour les tout-petits et d'un bloc sanitaire. Là aussi, cet espace sera accessible à l'étage, à la fois pour les parents et pour les enfants, et communiquera avec la partie que je viens de vous décrire précédemment (accueil périscolaire, bibliothèque et salle de danse). Par ailleurs, vous constaterez que ce projet compte deux ascenseurs, compte tenu de la pente de la rue De Gaulle, ce qui est très rare dans une école. Nous sommes donc largement au-dessus de toutes les normes en la matière car nous cherchons avant tout à anticiper pour l'avenir. Enfin, cette partie comportera une salle polyvalente dédiée aux activités des tout-petits, qui sera elle aussi accessible par un escalier.

Quant à l'étage de cette structure, il permettra de créer deux autres salles de classes, en plus des trois existantes, là aussi pour anticiper l'avenir. En effet, comme toute école réhabilitée ou restructurée entraîne un effet « d'aspiration », nous devons nous préparer à accueillir de nouveaux enfants.

D'autre part, et à la demande de l'équipe éducative, nous avons souhaité que cet ensemble soit équipé d'un préau dit « de nature minérale », avec un toit transparent, pour y implanter de la verdure et permettre aux enfants de réaliser des plantations d'essais.

Pour ce qui est de la restauration, la partie haute sera consacrée aux tout-petits avec un mobilier bien spécifique, et la partie basse sera dédié aux enfants de l'élémentaire et aux grandes sections de l'école maternelles.

D'une manière plus générale, sachez que cet avant-projet a été travaillé en concertation dans une grande sérénité. A ce sujet d'ailleurs, j'aimerais remercier à la fois l'équipe éducative, les professeurs, les enseignants et les parents, et je peux vous dire que tout le monde était satisfait de ce travail collaboratif. Enfin, j'aimerais aussi remercier l'architecte Michel Joyau qui a repris ce projet, et qui tenait vraiment à aller au bout de cette aventure. Encore une fois, tout est déjà prévu pour l'avenir. Il sera par exemple possible de fermer le préau si besoin, ou encore de déménager l'accueil périscolaire pour libérer de l'espace et faire passer l'ensemble des classes au premier étage ou inversement. Il s'agit donc d'un programme complet qui permettra d'accueillir de nouveaux élèves dans le futur, d'autant que nous envisageons de construire de nouveaux logements. Bref, je pense qu'il s'agira de la plus belle école de centre-ville et je vous remercie de l'avoir visitée avec moi.

Concernant le calendrier enfin, nous vous soumettons aujourd'hui la validation de cet avant-projet définitif, de manière à arriver très rapidement à la signature des marchés, sachant que la livraison interviendra dans le courant du mois de mai 2020, avec une ouverture en septembre 2020. Comme vous pouvez le constater, nous nous sommes donnés suffisamment de temps pour être certains que tous les enfants seront bien présents à la rentrée 2020.

Sylvie CHARTIER :

« D'une manière plus générale, il s'agit d'une belle présentation et d'un beau projet. Comme quoi la concertation a du bon ! Même si nous regrettons que ce projet ait pris un peu de retard, nous nous réjouissons néanmoins que tout le monde soit satisfait. Bien entendu le meilleur des architectes ne peut réellement avoir conscience de toutes les petites subtilités de la vie d'une école. De fait, il était important de consulter l'ensemble des usagers, et notamment les parents qui participent eux aussi à leur rôle de co-éducateurs. Bref, il était nécessaire de prendre leur avis en compte, et nous nous félicitons que vous l'ayez fait.

J'aimerais simplement poser une question à Monsieur Besseau. Combien y aura-t-il exactement de salles de classes pour l'école maternelle ? »

Jacques BESSEAU : « Il y aura quatre salles de classe au total, sachant que trois sont aujourd'hui occupées. Encore une fois, nous prévoyons d'ores et déjà l'avenir avec la création de cette quatrième classe. »

Guy BATIOU : « Ce nouveau projet confirme ce que nous disions en 2016, à savoir qu'il fallait absolument une concertation. Toutefois, je maintiens toujours un petit bémol, celui des écoles maternelles avec des étages. Quoi qu'il en soit, je pense quand même que ce projet permet de mieux répondre aux demandes des enseignants et des parents.

Par ailleurs, je ne reviendrai pas sur le contexte de cette décision rapide, et la cession du site de la Poudrière à L'ICES (ancienne école publique) par le Département, et qui entraîne des choix majeurs. En effet, ce projet offre la possibilité de créer une seule classe supplémentaire. Or, nous savons que la proximité est essentielle pour les enfants qui fréquenteront cette école, sans parler du fait que vous envisagez de construire de nouveaux bâtiments pour densifier le centre-ville. Autrement dit, nous sommes face à un choix « quantitatif » compte tenu de la taille restrictive pour les écoles publiques du centre-ville. C'est en effet la seule école de la République encore présente dans le Pentagone. Il s'agit donc de regarder au loin pour nos petits-enfants, et de réfléchir à l'avenir de l'école communale dans le Pentagone, même si ce nouveau projet est bon et qu'il a été validé par l'ensemble des usagers. Bref, nous devons garder à l'esprit cette idée de densification, même avec un ensemble de sept classes. »

Jacques BESSEAU : « J'entends votre réserve mais je pense que nous sommes dans le bon diagramme avec une classe supplémentaire en maternelle et potentiellement une de plus en élémentaire, car je ne pense pas que le centre-ville connaisse à ce point une telle évolution démographique. »

Mathieu DURQUETY : « J'aimerais simplement rappeler la chronologie des faits car c'est bien l'absence de concertation au départ qui a amené la mobilisation des parents et de la communauté éducative. J'étais moi-même présent dans une manifestation un dimanche matin, durant laquelle nous avons matérialisé au sol le nombre de mètres carrés en moins disponibles pour les enfants et qui a incité la Ville à revoir sa copie. Autrement dit, il y a bien eu une absence de concertation au départ, puis une mobilisation des parents et de la communauté éducative, ce qui a donné lieu à une refonte du projet. »

Monsieur le Maire : « Les choses ne se sont pas du tout passées ainsi car il y a bien eu une concertation. Il y a même eu neuf réunions au total. Cependant, celles-ci n'ont pas permis d'aboutir à un accord global. D'autre part, la manifestation n'a eu aucun impact sur ce projet. Nous avons tout simplement pris des décisions pour revoir ce projet et avons repris contact avec les parents et l'équipe éducative pour le relancer. Effectivement, il était important de relancer la première partie de la concertation puisqu'aucun accord n'avait été trouvé. Voilà la vérité. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A L'ASSOCIATION AREAMS - PLACE VIOLETT LE DUC - QUARTIER DES JAULNIERES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession à l'AREAMS (Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social) d'un ensemble immobilier de 780 m² constitué d'un local et d'une cour extérieure, place Viollet le Duc, quartier des Jaulnières.
Le prix net vendeur est fixé à 130 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAU POTABLE RUE PIERRE OLIVEAU SUR LA PROPRIETE DE MADAME MALLÉN AGNES - RUE DE LA RIPARDIERE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur René Chabot

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude de passage de canalisation d'eau potable sans indemnité, rue Pierre Oliveau, rue de la Ripardière à La Roche-sur-Yon, sur la propriété de Madame MALLÉN Agnès.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 13 décembre 2017, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la modification de composition de la commission et les propositions de dénominations suivantes :

- Pour le lotissement chemin de Brunefoy, dont le permis a été autorisé le 20 février 2017 pour un lotissement de deux lots situés en bordure de la commune de Venansault. L'impasse desservira trois habitations selon le plan annexé. La Commission soumet la dénomination « Impasse des Miroirs », en référence au chemin limitrophe dénommé Chemin de la Galerie ;
- Pour le lotissement de la Maison Neuve des Landes (tranche 5). Dans la continuité des tranches 3 et 4 existantes, la Commission a opté pour la thématique des résistants locaux. Elle suggère par conséquent les dénominations « Impasse Louis Button (1893-1981) », « Impasse Jean Beloeil (1922 et décédé en déportation) », « Impasse Jean Génie (1924-2014) », « Impasse Justina Gaillaizeau (1881-1944) », « Rue Odette et Alfred Roux (1917-2014 et 1908-1943) », « Rue Hélène De Souzanet (1901-1961) » ;
- Pour la médiathèque du Bourg-sous-La Roche. Considérant que la gestion des médiathèques est une compétence transférée à la Communauté d'agglomération, cependant la dénomination d'un bien ne relève pas de la gestion d'un équipement mais de la compétence de la commune propriétaire. Suite à la demande de dénomination d'un bâtiment public par l'association « Les amis d'Annette Sabot » et sur proposition du Maire-président Luc Bouard, la commission soutient le projet et propose la dénomination « Médiathèque Annette Sabot ». La commission demande l'annulation de la dénomination Asiad Gébard, académicienne francophone décédée en 2015, objet de la délibération du 8-11-2006, à laquelle l'intéressée n'a jamais donné une suite favorable.

Par ailleurs, cette délibération évoque également la composition de la commission de dénomination, avec l'intégration d'un membre supplémentaire dans le cadre de sa délégation à l'égalité femmes-hommes. La commission propose l'intégration de Madame Françoise Foltzer, conseillère municipale déléguée à la lutte contre les discriminations, à l'égalité femmes-hommes et aux cultes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Madame Patricia Lejeune

Ce rapport a été établi lors de la réunion de la commission communale du 4 décembre 2017. La première partie détaille les actions menées dans le cadre des dispositions réglementaires concernant les travaux de voirie, le transport, le suivi de l'agenda d'accessibilité programmée et l'évolution des effectifs municipaux répondant à l'obligation d'emploi. La seconde partie traite quant à elle de la vie citoyenne, de l'information et de la communication, des actions liées aux domaines sportifs et culturels, et présente les projets développés au cours de l'année. Ce rapport est joint en annexe de cette délibération.

D'autre part, je rappelle que la ville de La Roche-sur-Yon a déposé son agenda d'accessibilité programmée dans les délais impartis par la réglementation, c'est-à-dire en 2015. J'ajoute que cette démarche s'est révélée exemplaire au niveau national, qu'elle a été reconnue à l'échelle du Ministère et qu'elle avait également fait l'objet d'un article dans la lettre de l'ADAP et dans la Gazette des communes.

Grâce à cette politique volontariste sur notre commune et sur l'agglomération, nous avons mobilisé les différents acteurs pour mener un vrai travail de concertation fructueux sur l'agglomération, en réunissant en moyenne 27 personnes lors de nos commissions communales et intercommunales pour tendre ensemble vers l'accessibilité universelle. Le fait de proposer un rapport commun entre la Ville et l'Agglomération est donc une première à ce jour.

Par ailleurs, sachez que ce rapport souligne la problématique de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, et je rappelle que le montant inscrit pour l'agenda d'accessibilité s'élevait à environ 511 000 euros pour l'année 2017. Concrètement, la réalité des besoins était telle que nous avons réalisé 2 034 745 euros de travaux pour répondre à l'urgence de cette demande, ce qui illustre totalement notre volonté et le respect de notre engagement dans ce domaine.

Concernant l'année 2018, de grands projets seront également réalisés, avec la réhabilitation du quartier des Halles et celle du Bourg-sous-La Roche. Cette année sera aussi l'aboutissement des parcours effectués et des réflexions menées avec les associations et les acteurs de terrains, pour une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap, du vieillissement de notre population – avec notre programmation Ville amie des aînés –, du bien-être dans la Ville et du bien vivre ensemble.

Je remercie donc Monsieur le Maire pour sa confiance à l'égard de ce dossier, ainsi que tous mes collègues élus, qui œuvrent à leur niveau respectif dans ce domaine de l'accessibilité pour tous.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	EPICERIES SOLIDAIRES DE LA LIBERTE ET DE LA GARENNE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
-----------	---

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

La Ville coordonne l'offre alimentaire proposée sur son territoire. Dans ce cadre, elle soutient l'activité des épiceries solidaires de la Liberté (Clé de Sol) et de la Garenne (Episol) par l'attribution d'une subvention annuelle, qui sera désormais versée à l'AMAQY.

Le montant total de la subvention est de 61 150 euros (28 950 euros pour Clé de Sol et 32 200 euros pour Episol).

Guy BATIOU : « Bien entendu, nous n'irons pas à l'encontre de cette délibération d'autant que la nécessité de fournir de la nourriture est évidente. Ce qui est moins évident en revanche concerne l'utilisation de ces denrées. En effet, et sans dénigrer ces populations, nous avons constaté qu'elles demandent davantage de plats préparés et beaucoup moins de légumes ou de produits à cuisiner. Or comme je sais que certaines maisons de quartiers ont déjà proposé d'accompagner ces personnes à l'aide d'ateliers-cuisines, je pense qu'il serait peut-être bien de lier ces deux thématiques dans la réflexion, de manière à avoir un véritable projet éducatif et ne pas se contenter de fournir de la nourriture. Cette remarque me semble essentielle car le fait de fournir des plats déjà préparés me paraît anti-éducative. Encore une fois, il ne s'agit pas du tout d'un reproche. »

Geneviève POIRIER-COUTANSAIS : « Vous avez tout à fait raison. D'ailleurs, cette subvention se décompose en deux parties, avec d'une part de l'aide au fonctionnement et d'autre part de l'aide pour l'achat de denrées. D'autre part, je rappelle que nous avons mis en place un travail pour accompagner justement des groupes de personnes au bon usage des produits fournis par les épiceries solidaires et pour leur apprendre à les cuisiner. C'est donc un projet que nous devons reprendre, probablement en lien avec la mission de santé publique et avec les maisons de quartier. »

Monsieur le Maire : « J'ai également abordé ce sujet avec le président de l'AMAQY et nous allons effectivement mener une réflexion à ce sujet avec les maisons de quartier car votre remarque est évidente. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	EVOLUTION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Dans sa séance du 2 février 2016, le Conseil municipal a délibéré sur des modifications de secteurs scolaires. Ces évolutions, échelonnées sur les rentrées 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, ont

concerné les secteurs Malraux/Jean Roy, Rivoli, Pyramides, Pont Boileau, Marcel Pagnol et Moulin Rouge.

Toutefois, la sectorisation scolaire nécessite une veille permanente avec des ajustements parfois nécessaires.

Aussi, les mesures proposées concernent les secteurs suivants :

- Secteur Flora Tristan

Une nouvelle zone d'urbanisation est aujourd'hui en cours d'aménagement dans le quartier de la Brossardière, avec la réalisation du lotissement dénommé « Les domaines de la Brossardière ». Il convient d'affecter ce nouveau quartier au secteur scolaire Flora Tristan.

- Secteur Léonce Gluard vers le secteur Montjoie

Il est proposé également de procéder à un rééquilibrage, à compter de la rentrée 2018-2019, entre le secteur du groupe scolaire Léonce Gluard, dont les effectifs sont élevés et le secteur du groupe scolaire Montjoie qui connaît une baisse d'effectifs. Cette modification concerne des rues situées dans la ZAC Zola, ce qui permettra de plus de répondre à une cohérence géographique, l'ensemble de la ZAC étant ainsi rattaché au secteur Montjoie.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA VENDEE POUR L'ORGANISATION DU DISPOSITIF "ORCHESTRE A L'ECOLE" A JEAN YOLE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Le dispositif "Orchestre à l'école" a été mis en place à la rentrée 2010 à l'école Jean Yole. Une première convention a été élaborée en 2016 pour deux années précisant les engagements de la Ville et des services de l'Education Nationale. La convention est renouvelée pour une nouvelle période de deux ans à compter de la rentrée 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'ACTION INTERNATIONALE 2018
-----------	---

Rapporteur : Madame Geneviève Hocquard

Il s'agit de vous présenter le programme prévisionnel global 2018 de l'action internationale, très riche et très dense, de notre ville ouverte sur le monde, et ceci une fois par an.

La Ville est engagée dans une démarche d'ouverture de son territoire et de ses habitants à l'Europe et à l'international. Elle mobilise les compétences de ses services pour s'enrichir par l'expérimentation de nouvelles pratiques inspirées de nos villes partenaires, afin d'en faire bénéficier ses citoyens mais aussi pour accroître le rayonnement et l'attractivité de notre ville, et valoriser celles et ceux qui la font vivre. Elle s'appuie et travaille avec l'ensemble de ses acteurs locaux (associations, établissements d'enseignement, établissements culturels, maisons de quartier, chambre consulaire, entreprises).

Trois grands axes se détachent de ce programme. Premièrement le développement économique à l'international, qui contribue à l'essor économique du territoire. Deuxièmement, le développement de projets avec les villes étrangères. Troisièmement, la sensibilisation de nos concitoyens aux thématiques sociétales internationales.

Les missions et les accueils sont présentés par ordre chronologique de mois.

Mission à Bourgues au printemps

La ville de Bourgues a été choisie pour 2018 comme lieu d'organisation de l'exposition horticole régionale basée sur le principe des expositions universelles. Depuis deux ans, les services des espaces verts sont engagés dans la préparation de ce projet, qui va se concrétiser par l'aménagement paysager d'une parcelle de 118 mètres carrés. Nous pouvons espérer des retombées

touristiques dans les années à venir puisque cette manifestation dans la capitale horticole accueillera pendant six mois entre 400 et 500 000 visiteurs de la région de Berlin – Bourgues étant située à 80 kilomètres de cette ville. Il s'agit là d'une belle opportunité d'exporter la quatrième fleur et le savoir-faire yonnais.

Tambacounda au Sénégal au mois de juin

Il s'agit là de poursuivre le projet de coopération sur l'état civil, qui porte sur sa modernisation, de l'archivage à la sécurisation des données. En 2015, l'Etat sénégalais, qui décide d'informatiser tous ses centres d'état civil, déploie son logiciel national à Tambacounda, qui devient ainsi la ville pilote en ce domaine. L'Etat a pour ambition de devenir LA référence de l'Afrique subsaharienne, puisqu'il est déjà sollicité par d'autres pays africains, comme le Bénin et la Guinée. Il s'agit donc bien d'une coopération Sud-Sud, et non plus d'une coopération Nord-Sud.

Dans la continuité, nous accueillerons cette année deux agents du service d'état civil Tambacoundais pendant une semaine, en immersion dans notre service d'état civil, pour renforcer leurs compétences et leur formation.

Invitations et anniversaires

Nous invitons les maires des villes partenaires au début du mois de juillet pour le départ du Tour de France.

D'autre part, nous nous rendrons également à Gummersbach au mois de septembre, sur l'invitation de son maire, pour le cinquantième anniversaire du jumelage qui a été signé en 1968. Ce premier jumelage à La Roche-sur-Yon s'inscrit à cette époque dans une perspective de réconciliation et de rapprochement des peuples.

Dans cette année événementielle, Bourgues et Gummersbach seront invitées au mois de novembre pour l'anniversaire du centenaire de 1918. Cette invitation s'inscrit dans la construction de la paix, valeur fondatrice de l'Union européenne, renforcée entre autre par le traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 –qui a scellé la réconciliation franco-allemande après la seconde guerre mondiale –, et dont Emmanuel Macron et la chancelière Merkel ont fêté les 55 ans la semaine dernière.

Monsieur le Maire et la majorité ont un regard bienveillant sur cette vision de l'histoire. Les jumelages ont donc tout leur place dans cette démarche de construction et de paix entre les peuples et c'est pour cette raison que nous célébrerons les 50 ans de jumelage avec Gummersbach.

Mission à Tizi-Ouzou en Algérie au mois d'octobre

Le maire de Tizi-Ouzou vient d'être réélu. Ce sera donc une première rencontre entre les deux maires. Je rappelle qu'une mission a déjà été effectuée en 2015 et que le travail entre les deux villes continue dans le cadre du trentième anniversaire de jumelage.

Mission à Zibo en Chine

Cette mission est prévue dans le domaine économique au cours du dernier trimestre de l'année 2018.

Drummonville

Nous poursuivons notre travail au niveau économique et l'échanges sur nos compétences respectives avec Drummonville, ainsi qu'avec Caceres, avec qui nous avons effectué une mission dans le domaine de l'innovation et de l'enseignement supérieur en décembre dernier avec Monsieur le Maire. C'est une ville avec un très fort potentiel et avec laquelle nous allons collaborer dans de nombreux autres domaines. Le directeur des relations internationales de l'IUT a été associé à cette mission, après la signature en septembre dernier de la convention entre la *Escuela Politecnica* et l'IUT. La ville avait impulsé ce partenariat avec l'école polytechnique de Caceres lors de sa première mission en 2015.

Poursuite de la sensibilisation de nos concitoyens aux thématiques internationales et sur la connaissance de l'Europe

- Poursuite de l'activité « A la découverte de l'Europe », avec les enfants des écoles primaires Marcel Pagnol, Jean Moulons et Rivoli ;
- Début de la nouvelle activité « Regarde de monde autrement » avec les enfants de l'école Montjoie, en lien avec le centre de loisirs scientifique de Tizi-Ouzou, pour mieux se connaître les uns et les autres, élargir son regard et mieux s'accepter (pour les enfants de 7 à 11 ans) ;
- Poursuite de la « Journée de l'Europe », ainsi que diverses tables rondes, pour améliorer les enjeux de développement et sociétaux de notre planète ;
- Poursuite de la bourse Ulysse, dispositif d'aide à la mobilité pour les 16-30 ans ayant un projet pour aller vivre une expérience dans une autre culture. Nous avons trois jurys par an. En 2017, treize jeunes ont pu bénéficier de cette bourse Ulysse ;
- Poursuite des échanges inter-municipalités entre La Roche-sur-Yon et Drummonville, puisque quatre jeunes Yonnais iront travailler pendant l'été dans les services municipaux de Drummonville. Nous recevrons en réciprocité quatre jeunes Drummonvillois, dont deux travailleront au centre de loisirs vacances, un aux espaces verts et un autre à la médiathèque ; Nous avons douze candidats cette année et le jury se réunira samedi prochain.

Par ailleurs, nous continuerons d'accueillir en mairie tout au long de l'année, suivants les demandes, les groupes reçus par nos établissements scolaires en partenariat avec des établissements scolaires de villes étrangères, à commencer la semaine prochaine avec les jeunes Chinois du lycée de *Shandong experimental high school* de Zibo, en partenariat avec le lycée de Lattre-de-Tassigny. Nous accueillerons aussi au mois de novembre, pour une bonne intégration (accueil et suivi), tous les étudiants étrangers et assistants de langues étrangères présents à La Roche-sur-Yon.

Voilà donc, chers collègues, la manière dont nous allons faire vivre nos différents partenariats cette année et tel que ce programme a été conçu avec ma collègue Madame Bruneau-Seguin. Sachez également que nous travaillons en transversalité avec tous les services de la ville (hormis celui de l'urbanisme), que nous remercions. Nous avons donc la volonté de continuer ce travail passionnant avec nos villes partenaires, qui permet non seulement un enrichissement mutuel pour le bénéfice de tous nos citoyens yonnais, mais qui permet aussi de développer et de valoriser notre territoire en le faisant rayonner sur l'échiquier international.

Monsieur le Maire : « Bien évidemment, toutes ces actions sont réalisées avec le service des Relations internationales, et en collaboration étroite avec nos partenaires avec qui nous entretenons des relations d'amitié. C'est un pan important de notre politique, que j'ai demandé à Madame Hocquard et à Madame Bruneau-Seguin de suivre tout particulièrement, l'une sur le plan humain et l'autre sur le plan économique, en fonction des liens qui nous unissent avec chacune de ces villes. »

Martine CHANTECAILLE : « Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir donné suite à notre demande de présentation de ce programme prévisionnel, à la fois en commission et en Conseil municipal. C'est en effet pour nous une politique importante car La Roche-sur-Yon a la tradition d'être « tournée vers le monde et non vers ses pieds ». Les anniversaires de jumelages suffisent à en témoigner.

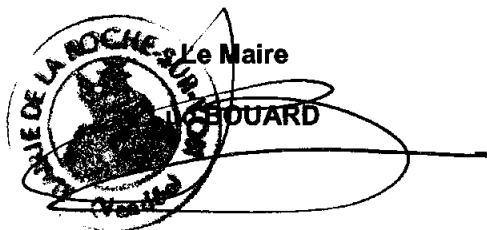
J'aimerais toutefois émettre une simple remarque. Des rendez-vous importants sont évoqués et il va falloir vous appuyer sur des partenaires, notamment associatifs, pour assurer leur réussite. Monsieur le Maire, vous venez d'évoquer l'AEIN. Au nom de mon groupe, et je le réitère, je regrette profondément la forte baisse de subvention qui touche cette association. Il y a les paroles, il y a les actes et il y a les conditions matérielles d'existence. Or il faut aussi avoir les pieds solides pour avoir le regard tourné vers le monde, et les subventions en font partie. »

Monsieur le Maire : « Il ne vous aura pas échappé que les subventions sont de moins en moins dirigées vers des aspects de fonctionnement, et ce pour l'ensemble de la collectivité. D'ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à moult reprises lors des vœux de l'an dernier. En effet, les subventions versées par la collectivité doivent avant tout être rattachées à des projet – et l'AEIN le sait – et non plus à des simples modules de fonctionnement, qui habituent les uns et les autres à travailler avec l'argent de la communauté sans être tout à fait en totale correspondance avec la vie de la collectivité en général. C'est donc pour cette raison que les subventions ont été réajustées. Désormais, l'AEIN comme les autres associations savent que l'équipe municipale et les finances de la municipalité seront un partenaire fidèle et efficace à chaque fois qu'elles auront un projet à construire et à défendre. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Mme Françoise GRELLIER	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une maison d'habitation – 18 rue Flora Tristan	04/12/2017
Mission locale du Pays Yonnais	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux – Espace Prévert, 70 rue Chanzy	04/12/2017
Mme et M. Sébastien CHABOT	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un mini-golf – Complexe sportif Les Terres Noires	10/12/2017
M. Roger SAVARY	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du garage n° 1 – Groupe scolaire 117 rue de Saint-André d'Omay	13/12/2017
Mme Dominique MACRA	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une maison d'habitation – Groupe scolaire Marcel Pagnol, 17 rue Emile Bauman	14/12/2017
Centre de formation et de promotion PRESQU'ILE	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux – Espace Prévert, 70 rue Chanzy	14/12/2017
M. Albert DEAU	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une maison d'habitation – 20 rue Flora Tristan	19/12/2017
Association Franco-Musulmane de Vendée	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux à usage de mosquée – 38 rue Pierre Bacqua	19/12/2017
Cadr'Action	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux – Espace Prévert, 70 rue Chanzy	21/12/2017
CIBC	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux – Espace Prévert, 70 rue Chanzy	22/12/2017
M. Louis CRESPIN	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une maison d'habitation – 28 rue Jean Moulin	29/12/2017

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Avenant n° 150-04 à la convention n° 065-04 de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2017-2018 avec la Fédération des Œuvres Laïques	08/12/2017
Avenant n° 150-05 à la convention n° 065-05 de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2017-2018 avec la Fédération des Œuvres Laïques, USEP	12/12/2017
Avenant n° 150-09 à la convention n° 065-09 de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2017-2018 avec Mme Nadia GRELIER	12/12/2017
Avenant n° 150-03 à la convention n° 065-03 de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2017-2018 avec Mme Delphine GUILLOU	15/12/2017
Avenant n° 150-06 à la convention n° 065-06 de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2017-2018 avec l'association Ainsidanse	18/12/2017
Avenant n° 150-08 à la convention n° 065-08 de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2017-2018 avec l'association « les PEP 85 »	/2017
Avenant n° 150-07 à la convention n° 065-07 de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2017-2018 avec Mme Marie PIAU	08/01/2018

INFORMATION SUR LES MARCHES D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI

PAR DELIBERATION DU 16 MAI 2017 :

< 500 000 € HT pour les fournitures et services

< 1 000 000 € HT pour les travaux

L 2122.22 - 4° du C.G.C.T

Ville

Du 6 décembre 2017 au 22 janvier 2018

Conseil Municipal du 30 janvier 2018

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
V17-122	LES ATELIERS PERRAULT 49290 MAUGES-SUR-LOIRE	Restauration clôture François Mitterrand Marché notifié : 14/12/2017	103 807,37 €
V17-123	KOMPAN 77198 DAMMAIRE-LES-LYS	AC Jeux – Marché subséquent – Enveloppe de quartier Bourg – Place Willy Brandt – jeu multifonctions 2/6 ans et balançoire double Marché notifié : 06/12/2017	13 328,25 €
V17-124	QUALICITE 56130 PEAULE	AC Jeux – Marché subséquent – Enveloppe de quartier Val d’Ornay – Vallée de l’Ornay - balançoire double Marché notifié : 05/12/2017	2 625,00 €
V17-125	PCV 77410 ECHIRE	AC Jeux – Marché subséquent – Enveloppe espaces verts – Square Bayard – grand jeu multifonctions 2/6 ans Marché notifié : 06/12/2017	16 426,00 €
V17-126	KOMPAN 77198 DAMMAIRE-LES-LYS	AC Jeux – Marché subséquent – Enveloppe espaces verts – Petit bois Saint André - Tyrolienne Marché notifié : 06/12/2017	12 427,50 €
V17-127	PCV 77410 ECHIRE	AC Jeux – Marché subséquent – Enveloppe espaces verts – Vallée Courtaisière – jeu multifonctions 2-6 ans Marché notifié : 06/12/2017	9 755,00 €
V17-128	KOMPAN 77198 DAMMAIRE-LES-LYS	AC Jeux – Marché subséquent – Enveloppe scolaire – Cabane – Maternelle Jean Yole Marché notifié : 06/12/2017	2 586,00 €
V17-129	QUALICITE 56130 PEAULE	AC Jeux – Marché subséquent – Enveloppe scolaire – Parcours voitures – maternelle Léonce Gluard Marché notifié : 05/12/2017	1 990,00 €
V17-130	QUALICITE 56130 PEAULE	AC Jeux – Marché subséquent – Enveloppe de quartier Bourg – Place Willy Brandt – structure street work out Marché notifié : 07/12/2017	7 345,00 €

V17-134	ESPELIA / IDA CONCEPT 75009 PARIS	AMO pour passation de contrat de concession Marché notifié : 05/12/2017	64 550,00 € Non contractuel
V17-140	COLAS 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marché subséquent : Rue de la Paix – requalification de voirie Marché notifié : 05/01/2018	190 000,00 €
V17-144	F.O.L. 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marché subséquent – classes découvertes - école Montjoie – séjour volcanisme Marché notifié : 22/12/2017	345,82 € TTC / enfant Non contractuel ayant servi de base à la consultation
V17-147	VIALARUE 33000 BORDEAUX	Accompagnement artistique et culturel du projet de transformation du quartier des Halles Marché notifié : 09/01/2018	Mini : sans Maxi : 100 000 € / an 1 an reconductible 2 fois

TF : tranche ferme
TO : tranche optionnelle

